



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

En exécution de l'arrêté n° 033-213302615-20240612-2024_05_06-DE

Nombre de conseillers : 9
Présents : 9
Votants : 9



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024_05_06

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 29 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, 1^{ère} adjointe au Maire, Mr BRINGART Christophe, 2^{ème} Adjoint au Maire, Mme MATHIEU Julie, Adjointe au Maire, Mme PIARDET Corinne, Mr PIARDET René, Mr BOUDOT Vincent, Mme BOUCHE Coralie, Mr VILAIN Paul.

Absents : Mme BOURIN Françoise, M. CHAMPARNAUD Jean-François, Mme SARRAZIN Marie-Françoise

Absents excusés :

Exclus :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Objet : DELIBERATION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil municipal doit, soit fixer au début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir, soit prévoir, dans une même délibération, les montants retenus pour l'année à venir et les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures

Madame le Maire propose pour le calcul de la redevance d'appliquer les tarifs pour l'année 2020 à 2024, suite aux informations données pour le service d'ORANGE :

CP : 33261 Mairie de Lussac

Gestionnaire : 35834

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)	Borne (m²)	Cabine (m²)	Armoire (m²)	TOTAL Emprise au sol (m²)	Autoroutes Conduite Multiple (km)	Autoroutes Câble enterré (km)	TOTAL Autoroutes (km)
2022	B2	11,418	19,189	0,000	19,189	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	0,000	0,000
2023	B2	11,418	19,189	0,000	19,189	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	0,000	0,000
2024	B2	11,418	19,189	0,000	19,189	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	0,000	0,000

Années RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2022	40€ le km d'artères aériennes 30€ le km d'artères souterraines	1.42136
RODP 2023	20€ le m² d'emprise au sol	1.5649
RODP 2024		1.60900



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 033-213302615-20240612-2024_05_06-DE

Nombre de conseillers :

En exercice :

Présents : 9

Votants : 9

Exemple de calcul pour la RODP 2024

Aérien Kms x 40 € x 1.6089 coefficient d'actualisation pour le calcul de la RODP 2024 = Montant dû pour les artères aériennes

Souterrain Kms x 30 € x 1.6089 coefficient d'actualisation pour le calcul de la RODP 2024 = Montant dû pour les artères souterraines

Emprise au sol M² x 20 € x 1.6089 coefficient d'actualisation pour le calcul de la RODP 2024 = Montant dû pour les emprises au sol

Afin de faciliter le traitement des titres, ceux-ci se feront **par année mentionnant l'année de RODP** ainsi que le nom et le code postal de la commune

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés**, autorise le maire à appliquer les montants proposés pour le calcul de la redevance d'ORANGE et à émettre les titres de recettes.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 29 MAI 2024

Le Maire, Dorothée BRETON

